

B I E N V E N U E

à nos intervenants extérieurs

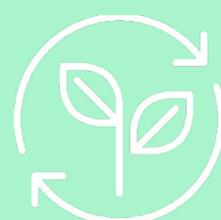
INTRO DUCTION

Dans ce guide digital, vous trouverez des renseignements sur notre organisation, les mesures d'hygiène et les consignes de sécurité à appliquer sur nos sites.

Nous vous demandons de lire attentivement les pages qui vont suivre afin de faciliter votre intervention.

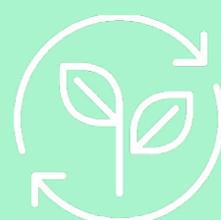
Si vous souhaitez compléter votre information, n'hésitez pas à contacter le référent sécurité au 06 08 90 36 86.

Nous vous remercions par avance de votre implication.



IDEX LA DÉ- FENSE

opérateur **responsable**
de la transition énergétique



IDEX LA DÉFENSE

est une société par actions simplifiées (SAS) au capital de 7.000.000€.

Créée en 2001, l'entreprise a démarré l'exploitation du **réseau de chaleur et d'eau glacée du quartier d'affaires et d'habitations de la Défense** en septembre 2002 à l'issue d'un Appel d'Offres lancé par GENERIA (anciennement SICUDEF).

Délégataire de Service Public, IDEX La Défense (ILD) assure la production, la distribution et le transport de l'énergie (eau glacée et eau surchauffée) à l'intérieur de son périmètre de concession pour une durée de 25 ans étendue à 30 ans suite à la signature en janvier 2018 d'un avenant portant sur le verdissement du réseau.

Les installations exploitées par IDEX La Défense sont principalement constituées de **deux centrales de production (GIC / ICPE) situées à Courbevoie et Nanterre** et d'un réseau de canalisations souterraines transportant l'énergie fluide nécessaire aux besoins en chauffage et/ou climatisation des immeubles raccordés.



IDEX LA DÉFENSE

Notre mission

Accélérer la transition énergétique en valorisant des solutions locales et décarbonées.

Notre vision

Être le référent intégré, indépendant et dans la neutralité carbone des territoires.

Nos valeurs

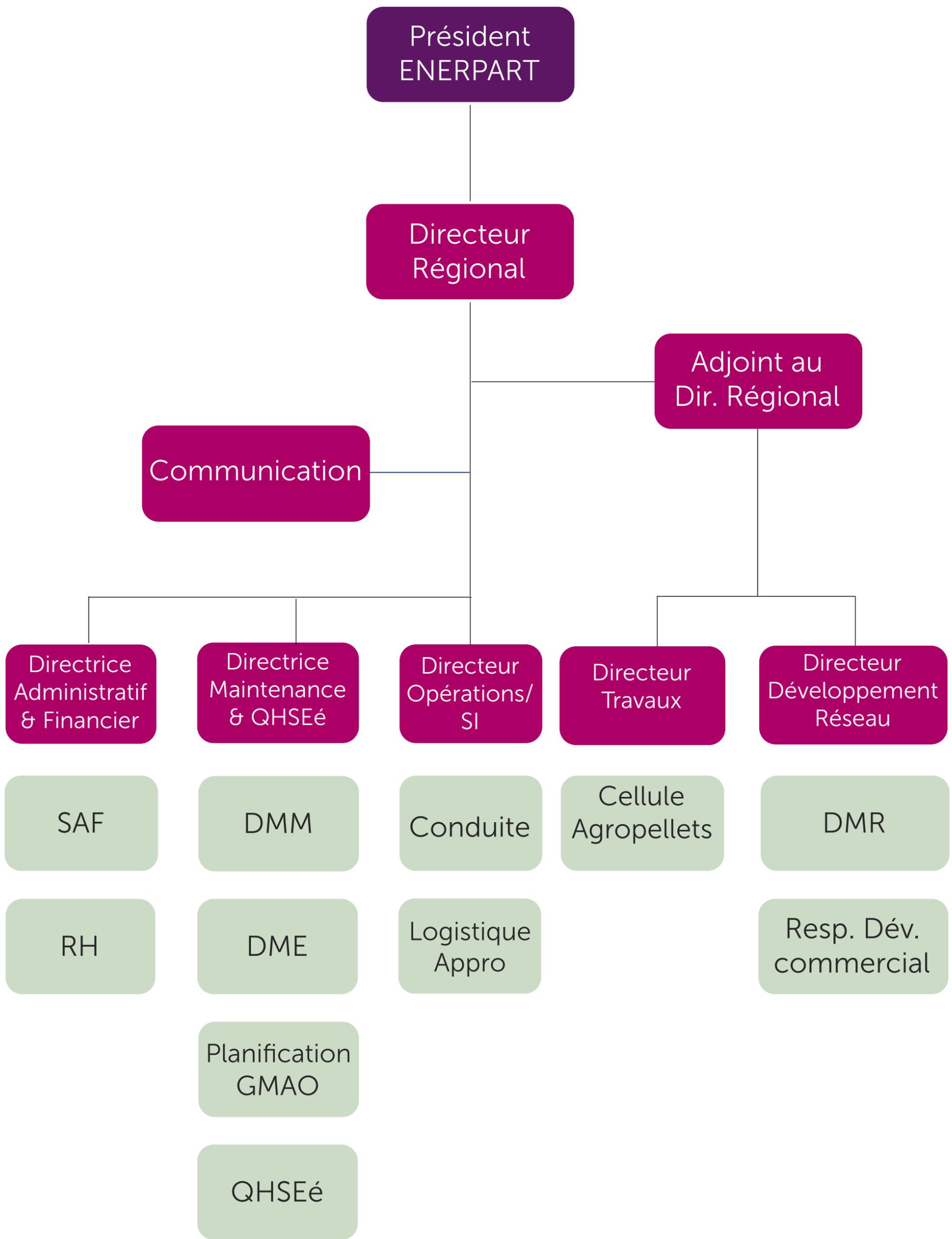
Passion d'entreprendre • Agilité • Audace
Esprit d'équipe

Nos fondamentaux

Santé-Sécurité • Excellence opérationnelle
Développement audacieux & responsable
Energies humaines



ORGANIGRAMME



PLAN DE CENTRALE

Nanterre

Sens de circulation

Port de protections auditives obligatoire

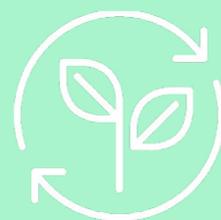
Voies piétonnières



Zone fumeur

Conduit de gaz

Vanne gaz enterrée



SÉCU RITÉ

domaine **prioritaire**



REGLE D'OR N°1



1 J'ouvre l'œil !

Avant d'agir, je prends le temps d'analyser mon environnement de travail en repérant les dangers.

Je me pose toujours ces questions :

- suis-je qualifié ?
- suis-je autorisé ?
- la machine est-elle arrêtée ?
- quel EPI puis-je porter ?

Je dois dire stop en cas de risque non acceptable et alerter mon accompagnant.



REGLE D'OR N°2



2

Je m'équipe !

Je porte les EPI adaptés à ma situation de travail.



casque



chaussures de sécurité



vêtements cintrés



chasuble fluo



REGLE D'OR N°2



Mettez des bouchons d'oreilles ou un casque antibruit



Protégez vos voies respiratoires dans les tours de refroidissement



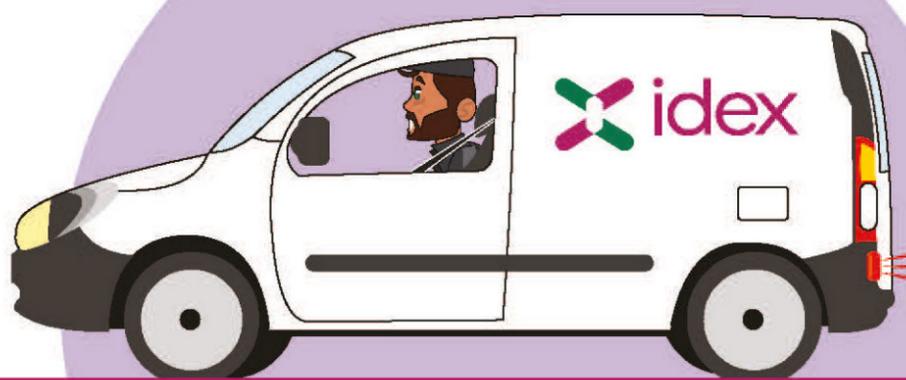
Portez des lunettes contre les projections d'éclats ou de produits chimiques



Utilisez les gants appropriés à votre type de travail



REGLE D'OR N°3



3

Les déplacements

Dans mon véhicule ou mon engin, je respecte les règles de circulation, les places handicapés, la limitation de vitesse (5km/h) et les passages piétons. J'adopte une attitude courtoise et apaisée.

Piéton, je m'assure d'être visible. J'emprunte les voies piétonnières et je regarde où je marche.



REGLE D'OR N°4



4

Les énergies

Je travaille hors énergies en procédant systématiquement aux quatre étapes de la consignation (SCIV).



REGLE D'OR N°5



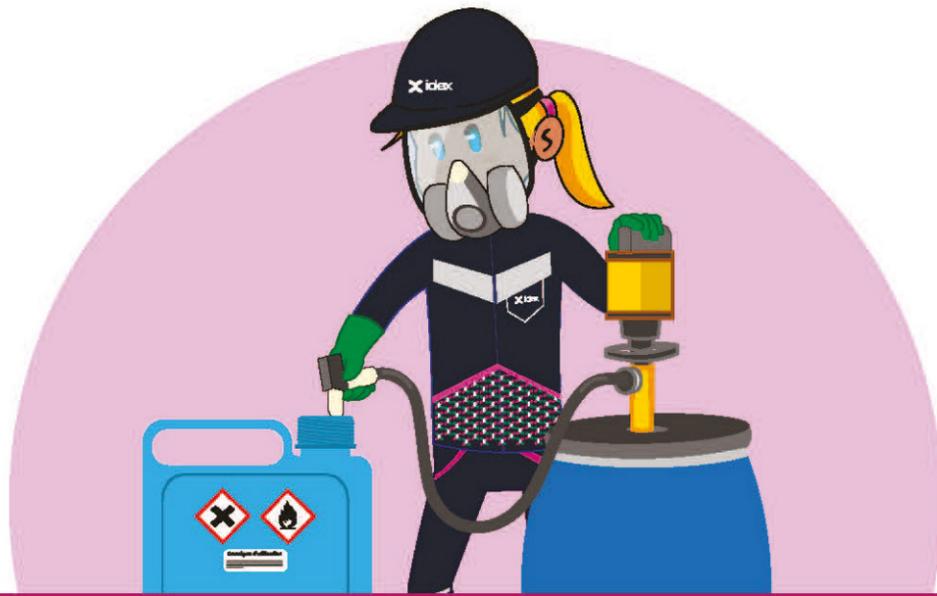
5

La hauteur

Je n'interviens jamais en hauteur sans m'être prémuni contre le risque de chute.



REGLE D'OR N°6



6

Les produits chimiques

Je demande un plan de prévention pour toute intervention en centrale.

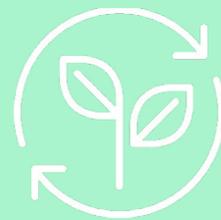
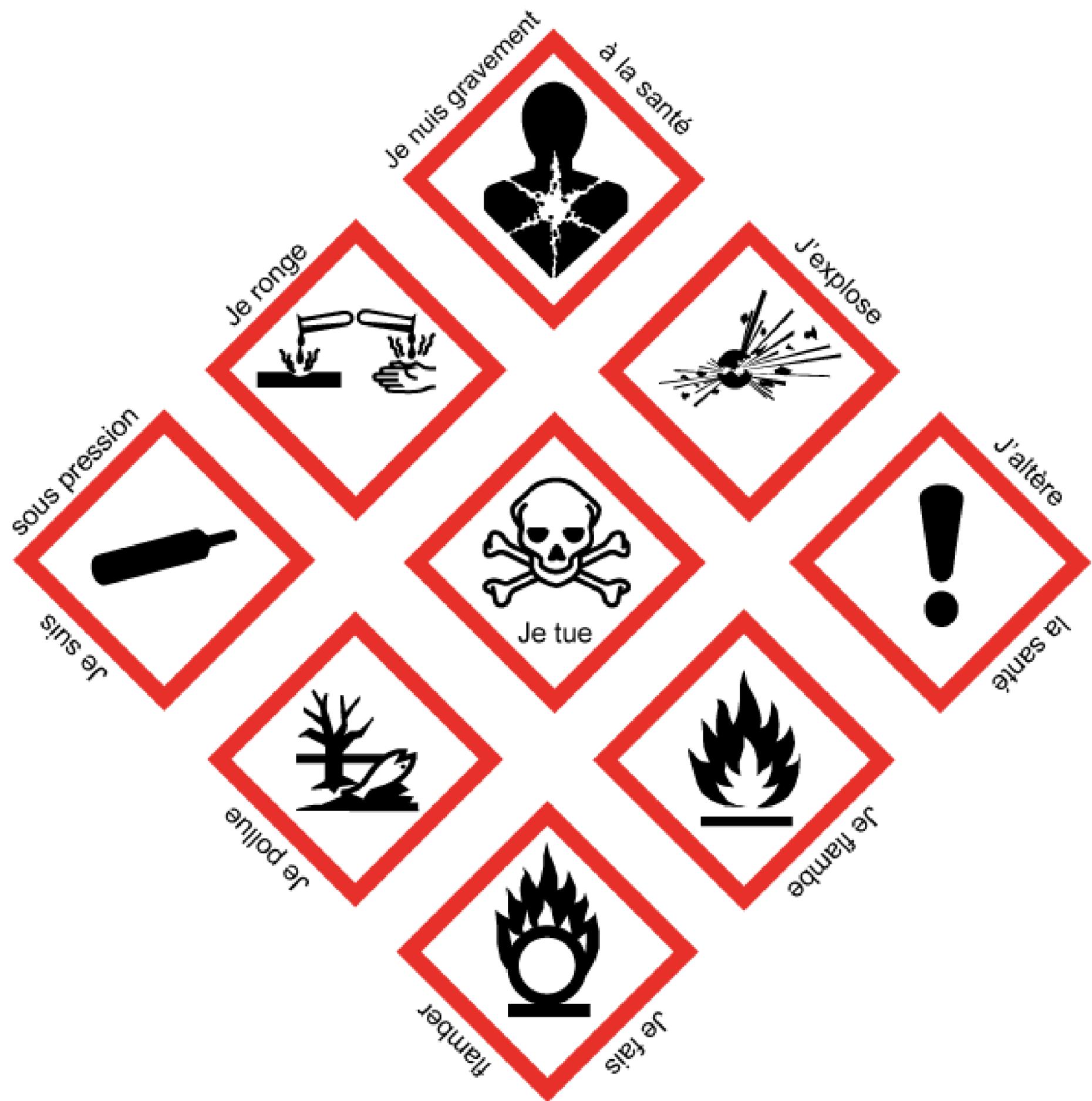
Je respecte les consignes spécifiques lorsque je manipule des produits chimiques ou si je suis exposé à des risques biologiques.



Je nettoie mon poste de travail à la fin de mon service.



REGLE D'OR N°6



ACCIDENT

Que faire en cas d'accident ?

Vous êtes victime

Appelez ou faites appeler le **422** ou **01 41 88 14 22**. Un opérateur de la salle de contrôle préviendra les secours.

Vous êtes témoin faites le premier



PROTEGER : arrêter ou faire arrêter la machine, couper le courant, baliser la zone.

ALERTER : la salle de contrôle au **422** ou **01 41 88 14 22**.

SECOURIR : si vous êtes secouriste, mettez en application les gestes enseignés.

RAPPEL : la liste des Sauveteurs Secouristes du Travail est affichée en salle de contrôle.



INCENDIE

Que faire en cas d'alarme ?

Mettez le matériel dont vous avez la charge en sécurité et regagnez calmement le point de rassemblement situé au poste de garde en empruntant les cheminements balisés.

Que faire en cas d'incendie ?

422



01 41 88 14 22

Prévenez la salle de contrôle.

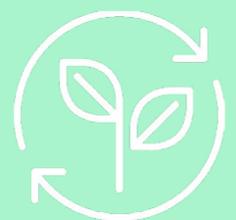
Si vous êtes habilités et formés, utilisez les extincteurs appropriés.

RAPPEL : tout extincteur utilisé devra être signalé au responsable sécurité et déposé au magasin.



HYGIÈNE

les règles de base



HYGIENE



L'hygiène personnelle est un des éléments de base de la vie en société.

Les vêtements de travail doivent être changés régulièrement.



Rappel des règles COVID / Infections

- portez le **masque chirurgical** en cas de symptômes
- respectez les **gestes barrières** et les **règles de distanciation sociale**

SANTÉ



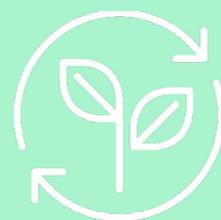
Dans les zones signalées, le port du casque anti-bruit ou bouchons d'oreille sont obligatoires.

En mouvement ou statique, debout ou assis, la meilleure position est celle qui garde le dos droit.



ENVIRONNEMENT

préservons notre site
et notre planète



ENVIRONNEMENT

Votre responsabilité environnementale et énergétique sur notre site

Être un voisin impliqué

Minimisez les nuisances sonores en veillant à la bonne fermeture des portes des locaux bruyants.

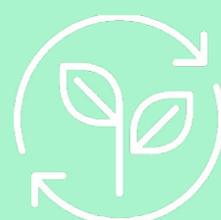
Ne pas réaliser de travaux bruyants avant 8h.

Préserver les ressources naturelles

Réduisez les rejets, réutilisez et recyclez les matériaux.

Triez les déchets :

- bacs en carton « Les Joyeux Recycleurs » ;
- bennes et conteneurs spécifiques pour le carton, la ferraille, le bois, et tout autre déchet banal (non dangereux) ;
- bennes dédiées de la déchetterie pour les huiles, le matériel souillé par des produits chimiques, les tubes à néon et tout autre déchets spéciaux (dangereux).



ENVIRONNEMENT

Utiliser l'énergie de façon responsable

Éteignez la lumière en quittant une pièce.

Ne laissez pas fonctionner inutilement appareils et machines.

Identifiez les risques des produits utilisés en consultant les fiches sécurité correspondantes.

Respectez les règles de stockage, de transport et de manutention des produits chimiques.



Attention aux opérations de dépotage, aux distributions de fluides sous pression.

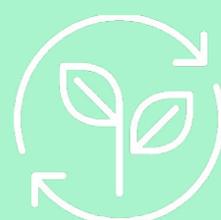


Tout rejet dans les réseaux d'eau fluviale (caniveaux) est interdit.

Être force de proposition

Vous avez une idée pour améliorer la performance énergétique d'un système, équipement, composant ou produit ? Faites en part au service QHSE.

Votre proposition sera étudiée avec attention !





version février 2023